



**ORDRE DU JOUR
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2024
A 18 h 30
Salle du Conseil Municipal**

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Décision en date du 29 juillet 2024 portant sur la signature d'un contrat de prestation de services avec l'agence Diagonale pour la création, la mise en page et l'exécution des prestations des supports de communication
- Décision en date du 20 septembre 2024 portant sur la signature d'un contrat de prestations avec la société Leblanc Illuminations pour la fourniture et la pose des décors lumineux de Noël pour les années 2024-2025-2026
- Délivrance de concessions cimetière

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 17 juillet 2024**

- Installation d'un conseiller municipal

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Fixation d'un coût d'utilisation de l'orgue de l'église

1.2- Contraction d'un prêt

II - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

2.1 – Convention adressage pour la mise à jour des adresses

2.2 - Choix des entreprises - travaux de la place du 14 juillet

2.3 – Choix des entreprises - travaux de rénovation de la mairie annexe

2.4 – Dénomination des bâtiments communaux

2.5 – SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies)– Rapport d'activité 2023

2.6 – Opération d'éclairage public avec le SDE 24 – Remplacement d'un foyer

2.7 – Convention avec la CCIVS pour les travaux de l'impasse de l'artisanat

2.8 – Convention pour l'affichage publicitaire

III – CULTURE – TOURISME

3.1 – Convention avec la commune de Douzillac et la médiathèque

IV – QUESTIONS DIVERSES

Situation de la piscine de Saint-Astier